

MAIRIE DE



BAYON

54290

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre à 20h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERCQ Ludovic, Mme FRANCOIS Vanessa.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Absents : 1

Excusés : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Etai(ent) excusé(s) : M. ROUY Christophe donne procuration à Mme CHARROIS Nicole.

Etai(ent) absent(s) : Mme LURION Eve-Hélène.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine.

Décision modificative du budget 2020 Délibération n°2020 - 69

Date de convocation

10/12/2020

Date d'affichage

18/12/2020

Considérant la remarque du comptable public,
Considérant qu'il n'y a aucune somme de budgété dans l'article 2041512,
Considérant le budget primitif 2020 en suréquilibre,

Il convient de procéder à la modification suivante dans le budget primitif 2020 de la commune :

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

18/12/2020

- dépenses de fonctionnement : chapitre 023 : - 28 862.45 €
- recettes d'investissement : chapitre 021 : + 28 862.45 €
- dépenses d'investissement : chapitre 204 article 2041512 : - 28 862.45 €



Décision adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

